

Orange (Etat libre) . . . . .	20 juin	1890
Portugal . . . . .	30 nov.	1892
Roumanie . . . . .	21 mars	1893
Russie . . . . .	24 nov.	1886
Salvador . . . . .	23 juin	1881
Espagne . . . . .	4 juin	1878
..	19 février	1889
• Suède et Norvège . . . . .	26 juin	1873
• Suisse . . . . .	26 nov.	1880
†Tonga . . . . .	29 nov.	1879
Tunis . . . . .	31 déc.	1889
Etat-Unis, Art. X . . . . .	9 août	1842
..	12 juillet	1889
Uruguay . . . . .	26 mars	1884
..	20 mars	1891

Les traités passés entre le Canada et les Sauvages du pays se trouvent contenus dans le volume publié par l'honorable A. Morris : "Des traités du Canada avec les Sauvages du Nord-Ouest, 1880," et dans le volume publié par le ministère des Affaires des Sauvages, intitulé "Traité et Cessions des Sauvages." Un sommaire de ces traités se trouve dans l'annuaire statistique de 1895.

Il y a en Canada une grande étendue de terre propre à la colonisation, soit pour l'agriculture ou l'exploitation minière, et qui se trouve entre les mains du gouvernement fédéral, ou des gouvernements provinciaux, suivant leurs positions. Ces terres sont généralement connues sous le nom de "terres de la Couronne."

Les terres de la Couronne de la Puissance, connues généralement, sous le nom de terres fédérales, sont situées dans le Manitoba et les Territoires, ce qui est connu sous le nom de zone du chemin de fer de la Colombie Anglaise et comprennent quelques-unes des plus belles terres agricoles du continent. Afin de donner aux émigrants et aux colons tous les moyens possibles d'obtenir des renseignements, le commissaire des terres fédérales a un bureau à Winnipeg, et nombre d'agences des terres où tous les détails peuvent être obtenus, ces agences sont situées à des endroits convenables.

D'après un arrêté du conseil du 25 novembre 1885, une grande étendue de terre, comprenant les sources sulfureuses (chaudes) de Banff, T.N.-O., a été réservée pour un parc national, devant être connu sous le nom de "parc des Montagnes Rocheuses." D'après un arrêté du conseil du 10 octobre 1886, d'autres réserves ont été faites pour différents parcs. Ces arrêtés du conseil ont été passés sous l'autorité des stipulations contenues dans "l'acte des terres de la Puissance" relativement à la réserve des terres publiques pour différents parcs, mais la réserve pour le parc des Montagnes Rocheuses a été particulièrement définie dans l'acte intitulé : "Acte du Parc des Montagnes Rocheuses, chapitre 32, 50-51 Victoria." Depuis, de nombreuses améliorations, outre celles des sources sulfureuses, ont été faites pour le confort des visiteurs et de ceux qui prennent des bains. De nouveaux chemins ont été ouverts, et ceux qui étaient déjà faits ont été améliorés, des constructions ont été faites aux sources chaudes et à la caverne, et au bassin un musée contenant une collection intéressante de 1,339 articles ou objets trouvés dans le parc ou ailleurs dans les Montagnes Rocheuses, et beaucoup d'autres attractions ont été ajoutées aux parcs pour le confort et l'amusement des visiteurs. Sur le nombre de visiteurs inscrits en 1895 à la caverne

†Fugitifs dans les territoires britanniques seulement.